SÉANCE ORDINAIRE
23 MAI 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 23 mai 2015, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean François Delisle	**maire**
Nicola Ranieri	**cons. au poste no: 1**
Charles Auguste Côté	**cons. au poste no: 2**
Marielle Ménard	**cons. au poste no: 3**
Sylvain Gauthier	**cons. au poste no: 5**
Fatima Hamadi	**cons. au poste no: 6**

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général

Était absent de l'assemblée :

Marc Gravel **cons. au poste no :4**

Le maire exerce son droit de vote à moins de mention expresse à l'effet contraire de sa part.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 10 h 10 par monsieur Jean François Delisle, maire.

****

CONSULTATIONS PUBLIQUES

Règlement 367-15-02 (camping)
Règlement 367-15-03 (zone à risque de mouvement)
Règlement 367-15-04 (marge)
Règlement 370-15-01 (système de géothermie)
Règlement 370-15-02 (zone à risque de mouvement)

****

Mot de bienvenue du maire

Adoption de l'ordre du jour

153-05-2015 Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

1. Administration
1.1 Procès-verbaux
1.1.1 Procès-verbal du 18 avril 2015
1.2 Communication
1.2.1 Correspondance
1.2.1.1 Polyvalente des Monts - Demande d'aide financière
1.3 Règlements municipaux
1.3.1 Règlement taxe de secteur lac Quenouille
1.3.2 Règlement fonds de roulement
1.3.3 Règlement délégation de pouvoir au directeur général (vacances)
1.3.4 Règlement 367-15-02 (camping)
1.3.5 Règlement 367-15-03 (zone à risque de mouvement)
1.3.6 Règlement 367-15-04 (marge)
1.3.7 Règlement 370-15-01 (système de géothermie)

1.3.8 Règlement 370-15-02 (zone à risque de mouvement)
1.3.9 Règlement 436-15 (traitement des eaux usées)
1.3.10 Règlement contrôle des insectes piqueurs (avis de motion)
1.3.11 Travaux chemins Charron et Lac-de-l'Orignal
1.4 Affaires juridiques
1.4.1 Quittance Michelle Bélisle
1.4.2 Dossier du matricule 3519-26-8789
1.5 Location de salle hôtel de ville Faune et flore
2. Ressources financières
2.1 Rapport des dépenses
2.2 Rapport des salaires
2.3 Transferts de postes
2.3.1 Transfert de poste 2015-06 (dons à des associations)
2.4 Signataires des chèques
3. Ressources humaines
3.1 Poste entretien extérieur
3.2 Poste chauffeur-opérateur-manœuvre
3.3 Suivi Gérard Michauville
4. Ressources matérielles et immobilières
4.1 Projet de rénovation du centre culturel et communautaire
4.1.1 Installation septique
4.1.2 Toiture
4.2 Soumission descente extérieure pavillon Bélair
5. Sécurité publique
5.1 Congédiement d'un pompier
5.2 Demande de reconnaissance d'un véhicule d'urgence
6. Réseau routier, transport
6.1 Contrat d'entretien d'hiver
6.2 Soumissions diesel
7. Gestion du territoire et du milieu
7.1 Demande de dérogation mineure
7.1.1 Demande du 41 chemin Bélair
7.2 Demande de PIIA
7.2.1 Demande du 17 chemin Bélair
7.3 Maisons en décrépitude
7.4 Fleurons du Québec 2015-2017
7.5 Collecte de gros rebuts: date
7.6 Lac Quenouille
7.6.1 Entente sur la coopération
7.7 RITL: procès-verbal du 8 mai 2015
8. Service à la collectivité
8.1 Sports, loisirs et culture
8.1.1 Rapport activité bibliothèque avril 2015
8.1.2 Loisirs partagés
8.1.3 Bilan rencontre d'auteur du 2 mai 2015
8.1.4 Célébration du 50e anniversaire du lac du Rocher
8.1.5 Camp de jour
Période de questions
Ajournement de l'assemblée

****

1. Administration
1.1 Procès-verbaux
1.1.1 Procès-verbal du 18 avril 2015

154-05-2015 Il est proposé par Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères, étant dissidentes, d'accepter le procès-verbal du 18 avril 2015 avec la modification suivante :

À la résolution 117-04-2015, remplacer « accepter la demande de

location » par « de mettre à la disposition ».

****

1.2 Communication
1.2.1 Correspondance
1.2.1.1 Polyvalente des Monts - Demande d'aide financière

155-05-2015 CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la part de la Polyvalente des Monts dans le cadre du gala des Méritas 2015 ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'offrir un don au montant de 100 $ à la Polyvalente des Monts.

****

1.3 Règlements municipaux
1.3.1 Règlement taxe de secteur lac Quenouille

156-05-2015 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit entreprendre les études de conception (hydraulique et géotechnique) nécessaires pour la reconstruction du déversoir et de la chambre d'évacuation ainsi que pour le réaménagement des conduites de béton et le parement aval de la digue. Le réaménagement du parement aval de la digue visera à contrôler les risques d'érosion internes tel que discuté à la section, conformément à un rapport de novembre 2011, réalisé par monsieur Ammar Taha, ingénieur ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Superieur et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts participeront dans un pourcentage respectif de 42 % et 8 % ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 18 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été résumé lors de la présente assemblée ;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères, étant dissidentes, d'adopter le règlement d'emprunt numéro 437-15 décrétant des dépenses en immobilisations pour les études de remplacement de l'évacuateur de crue du lac pour un montant de 44 603.94$.

Que M. Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier soit mandaté pour organiser la tenue du registre.

****

1.3.2 Règlement fonds de roulement

157-05-2015 CONSIDÉRANT que la Municipalité de Val-des-Lacs ne possède pas de fonds de roulement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 569 de la Loi sur les cités et villes ou à l'article 1094 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 486 000 $, soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 18 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été résumé lors de la présente assemblée ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères, étant dissidentes, d'adopter le règlement d'emprunt numéro 438-15 concernant la création d'un fonds de roulement d'un montant de 229 427 $.

****

1.3.3 Règlement délégation de pouvoir au directeur général (vacances)

158-05-2015

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 18 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été résumé lors de la présente assemblée ;

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 439-15 concernant une délégation de pouvoir modifiant les dates de vacances des employés.

****

1.3.4 Règlement 367-15-02 (camping)

Cette rubrique est reportée.

****

1.3.5 Règlement 367-15-03 (zone à risque de mouvement)

159-05-2015

CONSIDÉRANT l'avis de motion adopté lors de l'assemblée du 18 avril 2015 ;

CONSIDÉRANT la consultation publique en date des présentes;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune modification au premier projet de règlement;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le deuxième projet de règlement 367-15-03 modifiant le règlement de zonage numéro 367-02 visant à ajouter des normes au sujet des zones à risque de mouvement de terrain.

1.3.6 Règlement 367-15-04 (marge)

Cette rubrique est reportée.

****

1.3.7 Règlement 370-15-01 (système de géothermie)

160-05-2015 CONSIDÉRANT l'avis de motion adopté lors de l'assemblée du 18 avril 2015 ;

CONSIDÉRANT la consultation publique en date des présentes;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune modification au premier projet de règlement;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 370-15-01 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 370-02 et ses amendements dans le but de préciser la superficie brute totale des planchers et d'assujettir la mise en place d'un système de géothermie à un certificat d'autorisation.

****

1.3.8 Règlement 370-15-02 (zone à risque de mouvement)

161-05-2015 CONSIDÉRANT l'avis de motion adopté lors de l'assemblée du 18 avril 2015 ;

CONSIDÉRANT la consultation publique en date des présentes;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune modification au premier projet de règlement;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le règlement 370-15-02 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 370-02 et ses amendements dans le but d'ajouter des normes pour la mise en place de constructions, bâtiments et ouvrages dans les zones à risque de mouvement de terrain.

****

1.3.9 Règlement 436-15 (traitement des eaux usées)

162-05-2015 CONSIDÉRANT l'avis de motion adopté lors de l'assemblée du 18 avril 2015 ;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le règlement 436-15 visant à assurer l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, ci-après appeler Q-2, r. 22.

****

1.3.10 Avis de motion : règlement interdisant le contrôle des insectes

Cette rubrique est reportée.

1.3.11 Travaux chemins Charron et Lac-de-l'Orignal

Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Nicola Ranieri, conseiller que lors d'une séance du conseil, un projet de règlement décrétant un emprunt pour les travaux de pavage du chemin du Lac-de-l'Orignal sera déposé.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet deux jours avant son adoption.

****

1.4 Affaires juridiques
1.4.1 Quittance dossier Michelle Bélisle

163-05-2015

CONSIDÉRANT la résolution 356-09-2014 acceptant la démission de madame Michelle Bélisle, à titre de directrice des finances ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes, d'accorder une quittance totale et finale entre les parties. Monsieur Sylvain Michaudville, directeur général, étant autorisé à signer tous les documents relatifs à la présente.

****

1.4.2 Dossier matricule 3519-26-8789

164-05-2015

CONSIDÉRANT la résolution 09-01-2014 concernant le mandat donné à Me Rino Soucy, avocat de la firme Caza, Marceau, Soucy, Boudreau, avocats pour une mise en demeure incluant un délai pour terminer l'installation sanitaire avant le 1er juin 2014 au propriétaire du matricule 3519-26-8789;

CONSIDÉRANT QU'aucune correction n'a été réalisée;

CONSIDÉRANT la loi sur les compétences municipales;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à la majorité, madame Fatima Hamadi, conseillère, étant dissidente et monsieur Nicola Ranieri, conseiller, ne votant pas pour cause de conflit d'intérêt, de réaliser les travaux aux frais du propriétaire du matricule 3519-26-8789.

****

1.5 Location de salle hôtel de ville pour faune et flore (8 septembre et 13 octobre)

165-05-2015

CONSIDÉRANT la demande de location de salle de l'hôtel de ville de la part de l'association faune et flore pour le 8 septembre et le 13 octobre 2015 dans le cadre des conférences;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de location de la salle de l'hôtel de ville à titre gratuit pour le 8 septembre et le 13 octobre 2015.

2. Ressources financières
2.1 Rapport des dépenses

166-05-2015 Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères, étant dissidentes, d'accepter l'émission des chèques manuels n 2155 à n 2157 et chèque n 2158 annulé, pour un montant de 12 612.60 $ des chèques n° 6534 à n° 6574 pour un montant de 57 230.47 $;

Paiements par internet incluant les retraits directs du 1er mars 2015 au 31 mars 2015 pour un montant de 51 957.55 $;

Pour un grand total des déboursés 121 800.62 $.

****

2.2 Rapport des salaires

167-05-2015 Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères, étant dissidentes, d'accepter le rapport des salaires bruts du mois d'avril 2015 au montant de 50 216.72 $ pour un montant net de 40 603.65 $.

****

2.3 Transferts de postes
2.3.1 Transfert de poste 2015-06 (dons à des associations)

168-05-2015 Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le transfert de poste numéro 2015-06 pour permettre les dons à des associations au montant de 5 000 $.

****

2.4 Signataire des chèques

169-05-2015 CONSIDÉRANT la résolution 129-04-2015 ajoutant monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, en tant que signataire de tous les chèques rapports et autres effets bancaires auprès des institutions bancaires de la Municipalité de Val-des-Lacs;

CONSIDÉRANT une demande de la part de la Caisse d'économie Laurentienne d'inclure tous les signataires des chèques dans la présente résolution;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de nommer les signataires de tous les chèques rapports et autres effets bancaires auprès des institutions bancaires de la Municipalité de Val-des-Lacs, notamment de la Caisse d'économie Laurentienne, folio 100 220-3, suivants :

Monsieur Jean F. Delisle
Monsieur Sylvain Gauthier
Monsieur Charles Auguste Côté
Monsieur Sylvain Michaudville
Madame Stéphanie Russell

3. Ressources humaines
3.1 Entretien extérieur

170-05-2015 Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche des personnes suivantes pour effectuer l'entretien extérieur, pour une période de 20 semaines à partir du début juin 2015 :

Madame Nancy Simoneau à raison de 32 heures par semaine au taux horaire de 13 $;

Monsieur Alexandre Coser à raison de 8 heures par semaine, pour un maximum de 16 h au taux horaire de 12 $.

****

3.2 Poste chauffeur-opérateur-manœuvre

171-05-2015 Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de monsieur Martin Payette à titre de chauffeur, opérateur, manœuvre à raison de 40 heures par semaine.

****

172-05-2015 Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche d'un employé de voirie à raison d'un maximum de 40 heures par semaine.

****

3.3 Suivi Gérard Michauville

Cette rubrique est reportée.

****

4. Ressources matérielles et immobilières
4.1 Projet de rénovation du centre culturel et communautaire
4.1.1 Installation septique

173-05-2015 Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de monsieur Paul Coteau, ingénieur pour les plans et devis de l'installation septique du centre culturel et communautaire au montant de 5 000 $ taxes en sus.

****

4.1.2 Toiture

Cette rubrique est reportée.

****

4.2 Soumission descente extérieure pavillon Bélair

174-05-2015 CONSIDÉRANT l'appel d'offre par invitation pour la descente extérieure du pavillon Bélair auprès de Larix construction inc., Les constructions Michel Charbonneau et Construction Alain Cadieux;

CONSDIRÉANT la réception d'une soumission de la part de Larix constructions inc. ;

CONSIDÉRANT l'ouverture de la soumission le 21 mai 2015 par monsieur Sylvain Michaudville, directeur général :

Larix constructions inc. 29 887.75$

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge le coût des travaux trop élevés pour la valeur réelle;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de rejeter la soumission de Larix constructions inc. et de procéder à une nouvelle offre de service pour la descente extérieure du pavillon Bélair.

****

5. Sécurité publique
5.1 Congédiement d'un pompier

175-05-2015 CONSIDÉRANT la recommandation de congédiement de la part de monsieur Jonathan Ruffo, directeur des incendies relativement à l'employé numéro 04-0044, pompier à temps partiel;

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le congédiement de l'employé numéro 04-0044 à titre de pompier à temps partiel.

****

5.2 Demande de reconnaissance d'un véhicule d'urgence

176-05-2015 CONSIDÉRANT QUE monsieur Jonathan Ruffo est le directeur du service incendie de la Municipalité de Val-des-Lacs constitué de pompiers à temps partiel ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jonathan Ruffo désire utiliser le véhicule qui est sa propriété pour se rendre d'urgence sur les lieux d'un incendie ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de faire une demande d'autorisation pour la reconnaissance du véhicule de monsieur Jonathan Ruffo, directeur du service incendie auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec à titre de véhicule d'urgence.

Monsieur Jonathan Ruffo, directeur du service incendie, est autorisé à signer toutes demandes auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec pour réaliser la présente.

****

6. Réseau routier, transport
6.1 Contrat d'entretien d'hiver

177-05-2015 Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de contrat de service du Ministère des

Transports relatif au déneigement et au déglaçage des infrastructures routières pour la saison 2015-2016 au montant annuel de 25 378 $. Que monsieur Jean F. Delisle, maire, soit autorisé à signer tous les documents relatifs à la présente.

****

6.2 Soumissions diesel

178-05-2015 CONSIDÉRANT l'appel d'offre public du 15 avril 2015 pour du carburant diesel;

CONSDIRÉANT la réception de quatre soumissions dont deux ont été reçues après 12 h le 1er mai 2015, en l'occurrence l'entreprise Harnois et La Coop fédérée;

CONSIDÉRANT l'ouverture de deux soumissions le 1er mai 2015 par madame Véronique Cronier, adjointe :

Pétrole Pagé inc.	169 271.95 $
CST Canada co	172 721.19 $

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de l'entreprise Pétrole Pagé inc. pour un montant total de 169 271.95 $ taxes incluses.

****

7. Gestion du territoire et du milieu
7.1 Demande de dérogation mineure
7.1.1 Demande du 41 chemin Bélair

179-05-2015 CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure datée du 1er mai 2015 a été déposée par Dany Villemure et Benoît Leblanc et qu'elle est accompagnée d'un plan réalisé par Nathalie Garneau, arpenteur daté du 17 avril 2015 ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure numéro DM 2015-03 est à l'effet de conformer l'implantation d'un bâtiment principal à 0 m en marge de recul latéral et conformer l'implantation de la remise à 6.25 m en marge de recul avant alors que l'article 40 du règlement 367-02 prescrit que toute implantation d'un bâtiment, d'une affectation au sol, d'une structure ou de tout autre aménagement doit satisfaire aux exigences générales du règlement et à celles de la Grille des spécifications intitulée USAGES ET NORMES PAR ZONE pour la zone d'application et que l'article 58 du règlement 367-02 prescrit que l'implantation des usages et constructions accessoires universels devra se faire selon les dispositions suivantes à savoir la marge de recul avant est la marge minimum prescrite pour la zone. Ainsi, la propriété en question est située dans la zone RR-3 où la marge de recul applicable est de 10 m et la marge de recul latéral applicable est de 2 m ;

CONSIDÉRANT que l'article 40 du règlement 367-02 prescrit que toute implantation d'un bâtiment, d'une affectation au sol, d'une structure ou de tout autre aménagement doit satisfaire aux exigences générales du règlement et à celles de la Grille des spécifications intitulée USAGES ET NORMES PAR ZONE pour la zone d'application et que l'article 58 du règlement 367-02 prescrit que

l'implantation des usages et constructions accessoires universels devra se faire selon les dispositions suivantes à savoir la marge de recul avant est la marge minimum prescrite pour la zone. Ainsi, la propriété en question est située dans la zone RR-3 où la marge de recul applicable est de 10 m et la marge de recul latéral applicable est de 2 m ;

CONSIDÉRANT que conformer l'implantation d'un bâtiment principal à 0 m en marge de recul latéral et conformer l'implantation de la remise à 6.25 m en marge de recul avant constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03 ;

CONSIDÉRANT que refuser de conformer l'implantation d'un bâtiment principal à 0 m en marge de recul latéral et conformer l'implantation de la remise à 6.25 m en marge de recul avant aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal de conformer l'implantation d'un bâtiment principal à 0 m en marge de recul latéral et conformer l'implantation de la remise à 6.25 m en marge de recul avant;

CONSIDÉRANT la consultation publique lors de la présente assemblée;

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

****

7.2 Demande de PIIA
7.2.1 Demande du 17 chemin Bélair

180-05-2015 CONSIDÉRANT qu'une demande PIIA-2015-08 accompagnée de documents a été déposée au mois de mai par Ginette Lynch ;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'agrandissement d'une terrasse ;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour de lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour de lac 412-09 ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois de mai par Ginette Lynch ;

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

****

7.3 Maisons en décrépitudes

181-05-2015 CONSIDÉRANT l'état de décrépitude dans lequel se trouvent les propriétés matricules 3817-46-4979 et 4120-31-1578 ;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité de mandater Me Benoit Slythe, avocat, pour transmettre une mise en demeure aux propriétaires des matricules 3817-46-4979 et 4120-31-1578.

****

7.4 Fleurons du Québec 2015-2017

182-05-2015 Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion au programme des Fleurons du Québec pour une durée de trois ans au montant total de 720 $ taxes en sus.

****

183-05-2015 Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de nommer madame Nancy Simoneau, préposée à l'entretien extérieur, à titre de responsable du programme les Fleurons du Québec.

****

7.5 Date de la collecte de gros rebuts

184-05-2015 Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au ramassage de tous les gros rebuts par le service de la voirie le 15 septembre 2015.

****

7.6 Lac Quenouille
7.6.1 Entente sur la coopération

185-05-2015 ATTENDU QUE les Municipalités de Val-des-Lacs, Lac-Superieur et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts partagent une frontière commune sur le lac Quenouille;

ATTENDU QUE les trois Municipalités et Ville se sont engagées à mettre en valeur et à sauvegarder le caractère naturel du lac Quenouille et son environnement;
ATTENDU QUE les trois Municipalités et Ville reconnaissent l'importance de procéder à des échanges d'information, de coopérer dans les activités de recherches et de collaborer au niveau de la planification afin d'assurer la gestion, la protection et la mise en valeur du lac Quenouille et de son environnement;

ATTENDU QUE les trois Municipalités et Ville reconnaissent tous trois les avantages d'ententes formelles de programmation;

ATTENDU QUE les trois Municipalités et Ville reconnaissent le rôle crucial qu'aura chaque instance dans la gestion de la mise en œuvre des actions sur le lac Quenouille;

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, et résolu à l'unanimité d'accepter l'entente sur la coopération relativement à la gestion du lac Quenouille entre la Municipalité de Val-des-Lacs, la Municipalité de Lac-Superieur et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

****

7.7 RITL: procès-verbal du 8 mai 2015

186-05-2015 Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu l'unanimité de procéder au dépôt du procès-verbal de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs du 8 mai 2015.

****

8. Service à la collectivité
8.1 Sports, loisirs et culture
8.1.1 Rapport activité bibliothèque avril 2015

187-05-2015 Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du rapport d'activité de la bibliothèque du mois d'avril 2015.

****

8.1.2 Loisirs partagés

188-05-2015 CONSIDÉRANT l'absence d'un intervenant loisirs-culture et la proposition de loisirs partagés avec les Municipalités de Lantier et de Sainte-Lucie-des-Laurentides ;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité de participer à l'activité « Parade de vélos » du 13 juin prochain pour un budget de 691 $ taxes en sus.

****

8.1.3 Bilan rencontre d'auteur du 2 mai 2015

189-05-2015 Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères, étant dissidentes, de procéder au dépôt du bilan de la rencontre d'auteur ayant eu lieu le 2 mai 2015.

8.1.4 Célébration du 50e anniversaire du Lac-du-Rocher

190-05-2015 CONSIDÉRANT le 50e anniversaire du secteur du Lac-du-Rocher ;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères,

étant dissidentes, d'organiser une fête le 14 août 2015 en collaboration avec l'association du lac du Rocher pour un budget de 1 500 $.

****

8.1.5 Camp de jour

191-05-2015 CONSIDÉRANT la résolution 99-03-2015 concernant l'acceptation du contrat avec le P'tit Bonheur pour le camp de jour au montant de 110 $ par enfant, par semaine, avec un minimum de 5 enfants;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité qu'un montant de 45$ par semaine et par enfant sera remboursé sur preuve justificative.

****

L'assemblée est suspendue à 12 h 20
L'assemblée est reprise à 12 h 30

****

Période de questions
Ajournement de l'assemblée

192-05-2015 Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'ajourner l'assemblée le 11 juin 2015 à 19 h. Il est 13 h.

****

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jean F. Delisle,	**Sylvain Michaudville**
Maire	**Secrétaire-trésorier, directeur général**